



Vendre son mémoire universitaire ?

Par **Alllice**, le **15/06/2012** à **19:31**

Bonjour,

Sur un forum d'étudiants une intervenante a ouvert un topic pour proposer à la vente son mémoire de Master 1 ainsi que son rapport de stage. Tous deux ont été notés par l'institution universitaire et lui ont permis de valider son diplôme de maîtrise.

J'ai été assez choquée par ce post, d'autant plus par la somme que l'auteure propose (1500 euros).

Est-ce légal de vendre ainsi un travail de recherche que l'on a soutenu ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Akerlof**, le **24/06/2012** à **11:45**

Bonjour Alllice,

A mon humble avis, je ne vois pas pourquoi ce n'est pas légal de vendre son mémoire si c'est bien payé bien sûr!!

Cordialement